

# **AIDES**

Tour Essor  
14, rue Scandicci  
93500 PANTIN

**EXERCICE 2015**

## **RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**AIDES**  
Tour Essor  
14, Rue Scandicci  
93500 PANTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AIDES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le point 3.11 de l'annexe expose en page 25 les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés.

Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.

- Le point 3.9 de l'annexe expose en page 24 les règles et méthodes comptables retenus pour l'estimation des provisions.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé des estimations retenues et de la pertinence des informations relatives à ce poste présentées en note 15.3.1, en particulier sur les provisions pour risques et charges relatives aux litiges.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans le point 17 de l'annexe (page 55 et suivantes), font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Tourne,

Le 3 juin 2016

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. de Laage de Meux', written in a cursive style.

**P/ DEIXIS**

Nicolas de Laage de Meux

Commissaire aux comptes et Mandataire social



Membre de la Coalition Internationale Sida

---



## Association AIDES

Tour Essor  
14, rue Scandicci  
93500 PANTIN

COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

PREMIERE PARTIE :

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2015

**BILAN**

**BILAN ACTIF**

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	35 904	35 904		
Concession, brevets et droits similaires	127 215	91 007	36 208	12 556
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	402 861		402 861	418 535
Constructions	2 842 511	1 234 053	1 608 458	2 059 735
Installations techniques, matériel et outillage industriel	225 625	165 299	60 326	74 945
Autres immobilisations corporelles	4 813 221	3 594 707	1 218 513	1 330 721
Immobilisations en cours	10 238		10 238	13 200
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	53 516		53 516	53 104
Prêts	663 086		663 086	616 543
Autres immobilisations financières	372 045	43 857	328 188	245 314
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>9 546 201</b>	<b>5 164 827</b>	<b>4 381 374</b>	<b>4 824 654</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	91 750	75 610	16 140	9 995
Stocks de marchandises				
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 815		4 815	66 265
Créances usagers et comptes rattachés	159 388	6 900	152 488	196 940
Autres créances	6 281 632		6 281 632	4 868 319
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	25 473		25 473	25 473
Disponibilités	3 856 882		3 856 882	2 779 435
Charges constatées d'avance (3)	254 983		254 983	183 844
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>10 674 923</b>	<b>82 510</b>	<b>10 592 413</b>	<b>8 130 270</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>20 221 124</b>	<b>5 247 337</b>	<b>14 973 787</b>	<b>12 954 925</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			23 109	49 666
(3) Dont à plus d'un an			362 640	2 586 220
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle			351 541	157 526
Dons en nature restant à vendre				

**BILAN PASSIF**

RUBRIQUES	31/12/2015	31/12/2014
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819	1 327 819
Dont legs & dons contrepartie d'actifs immo. , subv. d'inv. affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 255 597	988 230
Report à nouveau	(4 159 052)	(5 844 999)
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit) (4)	2 315 085	2 787 139
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau des résultats sous contrôle des tiers financeurs	1 475 737	641 912
Ecart de réévaluation	1 608 337	1 608 337
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	731 610	502 914
Provisions réglementées	40 000	40 000
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 595 134</b>	<b>2 051 353</b>
<b>Comptes de liaison (II)</b>		(0)
Provisions pour risques et charges	798 972	1 254 129
<b>TOTAL (III)</b>	<b>798 972</b>	<b>1 254 129</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement	993 246	624 824
Sur autres ressources	306 000	286 318
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 299 246</b>	<b>911 142</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	630 212	931 572
Emprunts et dettes financières divers (3)	48 093	39 818
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 883 966	1 788 779
Dettes fiscales et sociales	3 422 917	2 646 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 415	2 444
Autres dettes	400 271	111 834
Produits constatés d'avance (1)	1 796 562	3 217 626
<b>TOTAL (V)</b>	<b>8 280 435</b>	<b>8 738 300</b>
Ecart de conversion passif (VI)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>14 973 787</b>	<b>12 954 925</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des av. & acpt. recus sur cdes en cours)	7 344 820	5 512 278
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des av. & acpt. recus sur cdes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeur de banque	6 139	6 163
(3) Dont emprunts participatifs		
(4) Dont Compte 1201 : Excédent	805 416	1 159 336
Dont Compte 1201 : Déficit	320 050	114 922
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES :</b>		

**COMPTE DE RESULTAT**

**Compte de Résultat ( Première Partie)**

RUBRIQUES	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises		
Prestations de services	63 210	53 391
Produits des activités annexes	148 895	193 844
<b>MONTANTS NETS DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>212 105</b>	<b>247 235</b>
Production stockée	(8 200)	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	21 312 520	20 447 134
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	886 133	2 245 884
Collectes	18 460 719	18 546 732
Cotisations	10 998	10 940
Autres produits	253 809	229 759
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)</b>	<b>41 127 881</b>	<b>41 727 664</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]		
Autres achats et charges externes (2)	14 602 124	14 028 929
Impôts, taxes et versements assimilés	1 542 720	1 402 491
Salaires et traitements	12 315 126	13 094 938
Charges sociales	5 866 908	5 619 631
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	653 541	683 712
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		14 389
Dotations aux provisions pour risques et charges	300 118	950 056
Autres charges	3 417 789	2 560 155
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)</b>	<b>38 698 335</b>	<b>38 354 302</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 429 546</b>	<b>3 373 362</b>

**Compte de Résultat ( Seconde Partie)**

RUBRIQUES	31/12/2015	31/12/2014
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 429 546</b>	<b>3 373 362</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (IV) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation (4)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	500	170
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 520	6 674
Différences positives de change	55	100
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>8 081</b>	<b>7 016</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 908	10 078
Intérêts et charges assimilés (5)	21 242	33 018
Différences négatives de change	1 057	32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>24 267</b>	<b>53 026</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>(16 186)</b>	<b>(46 010)</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II) + (V - VI)</b>	<b>2 413 359</b>	<b>3 327 352</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	511 450	95 650
Produits exceptionnels sur opérations en capital	714 200	3 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	33 000
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 225 658</b>	<b>131 649</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	323 295	122 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	612 534	770
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0)	(0)
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>935 830</b>	<b>122 861</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>289 829</b>	<b>8 790</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>42 361 620</b>	<b>41 866 329</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)</b>	<b>39 658 432</b>	<b>38 530 188</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>2 703 188</b>	<b>3 336 142</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	515 375	72 871
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	903 478	621 673
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 315 085</b>	<b>2 787 139</b>

**Compte de Résultat ( Troisième Partie)**

(1) Dont produit afférents à des exercices antérieurs dont redevances sur crédit-bail mobilier		
(2) dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produit concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

<b>PRODUITS</b>		
Bénévolats	2 368 241	1 828 947
Prestation en nature	1 168 002	715 308
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>3 534 243</b>	<b>2 544 255</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à dispo gratuite des biens		
Prestations	1 168 002	715 308
Personnel bénévole	2 368 241	1 828 947
<b>TOTAL</b>	<b>3 534 243</b>	<b>2 544 255</b>

**ANNEXE**

## SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	15
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION.....	15
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	17
2.1. Soutien mutuel entre AIDES et la Coalition Internationale Sida (Plus) .....	17
2.2. Soutien à l'association « Le 190 ».....	18
2.3. Soutien du Fonds de dotation contre le sida LINK.....	18
2.4. Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) .....	19
2.5. Analyse de l'activité .....	19
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	21
3.1. Principes d'établissement des états financiers .....	21
3.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	21
3.3. Immobilisations financières.....	22
3.4. Stocks .....	22
3.4.1. Stocks de produits de prévention et de promotion.....	22
3.4.2. Stocks d'œuvres d'art.....	22
3.5. Créances.....	23
3.6. Disponibilités et concours bancaires courants .....	23
3.7. Fonds associatifs .....	23
3.8. Traitement des subventions d'investissement.....	24
3.9. Provisions .....	24
3.10. Reconnaissance des produits .....	25
3.11. Traitement des subventions d'exploitation et fonds dédiés .....	25
3.12. Fonds dédiés sur dons et legs affectés .....	25
3.13. Legs.....	25
4. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	26

4.1. Engagements donnés .....	26
4.1.1. Crédit-bail .....	26
4.1.2. Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers	26
4.1.3. Engagement en matière de retraite. ....	27
4.1.4. Facilité de caisse avec le Crédit Coopératif. ....	27
4.2. Engagements reçus .....	28
4.2.1. Legs .....	28
4.2.2. Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune .....	28
5. TABLEAUX DE MOUVEMENT DES FONDS ASSOCIATIFS .....	28
6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES 2015 .....	30
7. DECOMPOSITION DU RESULTAT PAR REGION ET TERRITOIRES D’ACTION.....	30
8. RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS .....	34
8.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2015 .....	34
8.2. Affectation des résultats antérieurs à 2015 .....	36
9. FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	39
10. ENTREPRISES LIEES .....	39
11. REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS .....	40
12. EFFECTIFS DE L’ASSOCIATION .....	40
13. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	41
14. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	41
15. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	42
15.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS.....	42
15.1.1. COMMENTAIRES SUR LES IMMOBILISATIONS.....	44
15.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS .....	45
15.3. TABLEAU DES PROVISIONS.....	46

15.3.1. COMMENTAIRES SUR LES PROVISIONS.....	47
15.3.1.1. REPARTITION DES DOTATIONS ET DES REPRISES SUR PROVISIONS .....	47
15.3.1.2. NATURE DES PROVISIONS .....	47
15.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES.....	48
15.4.1. Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes .....	49
15.4.1.1. REPARTITION PAR FINANCEUR DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT A PLUS D'1 AN.....	49
15.4.1.2. REPARTITION PAR FINANCEUR DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE A PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS .....	49
15.4.1.3. EMPRUNT SOUSCRIT ET REMBOURSEMENT AU COURS DE L'EXERCICE .....	49
15.5. PRODUITS A RECEVOIR .....	50
15.6. CHARGES A PAYER .....	50
15.7. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....	51
15.8. TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES.....	52
15.8.1. COMMENTAIRES SUR LES FONDS DEDIES .....	53
16. INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT .....	53
16.1. STRUCTURE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	53
16.2. DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES.....	54
17. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	55
17.1. Présentation des ressources .....	57
17.1.1. Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.....	57
17.1.2. Les ressources collectées auprès du public.....	57
17.2. Présentation des emplois .....	58
17.2.1. Les missions sociales .....	59
17.2.2. Les frais de recherche de fonds .....	60

17.2.3. Les frais de fonctionnement.....	60
17.2.4. Les dotations aux provisions.....	60
17.2.5. Les engagements à réaliser sur ressources affectées.....	61
17.3.Modalités de répartition du financement des emplois .....	61
17.3.1. Coût des missions sociales .....	61
17.3.2. Coût de la recherche de fonds .....	61
17.3.2.1. Coût de l'appel à la générosité du public .....	61
17.3.2.2. Coût de la recherche des autres fonds privés ainsi que des subventions et autres concours publiques.....	62
17.3.3. Coût de fonctionnement.....	62
17.3.4. La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public .....	63
17.3.5. La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public .....	63
17.3.6. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice .....	63
17.4.Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES .....	63
17.4.1. Campagnes de publicité offertes.....	63
17.4.2. Autres dons en nature .....	65
17.5.Etat des effectifs bénévoles .....	65

## Règles et Méthodes comptables

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui sont :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- L'indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis :

- Conformément aux dispositions du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) qui régissent les règles spécifiques applicables aux associations.
- Dans le respect des principes du plan comptable général, ceci conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin et aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations du secteur sanitaire et social notamment.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 1. Informations relatives à l'Association

AIDES est la première association française de lutte contre le SIDA d'après le site de l'association [aides.org](http://aides.org).

Créée en 1984, à l'initiative du sociologue Daniel Defert et reconnue d'utilité publique en 1990, AIDES est la première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales en France et l'une des plus importantes au niveau européen. L'association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Depuis son origine, l'association rassemble des personnes séro-concernées (séropositives, séro-affectées, séro-solidaires). Elle a principalement un objectif de transformation sociale et de plaidoyers afin de porter la parole des personnes concernées (association de santé communautaire) et d'influencer la décision politique.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Soutenir les personnes infectées et affectées par le VIH/sida (notamment permettre aux personnes de prendre soin d'elles, donner envie aux gens de se soigner et trouver les moyens pour se protéger) ;
- Informer les personnes les plus vulnérables face au sida ;
- Alerter les pouvoirs publics sur les défaillances du système de soins ;
- Mobiliser des centaines de volontaires pour que le sida reste une priorité de santé publique.

AIDES se positionne dans le champ de la promotion de la santé, de la communication préventive et du plaidoyer

AIDES est aujourd'hui présente dans plus de 70 villes françaises, au plus près des personnes touchées, et entretient de nombreux partenariats à l'international. Son président actuel est Aurélien Beaucamp.

Depuis 2012, AIDES a sollicité et obtenu son adhésion au Comité de la Charte du Don en confiance. De ce fait, l'association en respecte la déontologie exprimée dans la Charte et les textes d'application. AIDES se soumet aux audits annuels des contrôleurs de Comité de la Charte qui vérifient et rendent compte des écarts entre les pratiques et les engagements pris à travers la Charte et ses textes d'application.



## 2. Faits marquants de l'exercice

### 2.1. Soutien mutuel entre AIDES et la Coalition Internationale Sida (Plus)

La Coalition Internationale Sida (Plus) a été lancée le 2 juin 2008.

Elle a pour but :

- de promouvoir la démarche communautaire qui a pour but d'impliquer les personnes infectées, affectées ou vulnérables à l'infection à VIH/sida, tout à la fois dans l'expression de leurs problèmes de santé, la définition de leurs besoins, leurs priorités, mais aussi dans la prise de décision, ainsi que la réalisation et l'évaluation des actions de santé visant la lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche globale et un objectif de transformation sociale,
- de soutenir techniquement et matériellement ses membres et ses partenaires afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, dans le respect des réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs,
- de mener des actions de solidarité internationale, notamment en aidant au développement des organisations non gouvernementales de lutte contre le VIH/sida basées sur la démarche communautaire,
- de défendre les intérêts matériels et moraux de l'Union, d'assurer sa représentation et son intervention auprès des instances internationales.

Au 31 décembre 2015, elle compte treize adhérents composés :

- des quatre membres fondateurs : AIDES en France, ARCAD SIDA au Mali, la COCQ-Sida au Québec et l'ALCS au Maroc,
- de huit membres : ARAS en Roumanie, KIMIRINA en Equateur, Groupe Sida Genève en Suisse, l'ANSS au Burundi, REVS+ au Burkina Faso, PILS à Maurice, GAT au Portugal et IDH en Bolivie,
- et un partenaire : AMO-CONGO en République Démocratique du Congo,

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de la Coalition, les 12 associations membres ont versé en 2015 un apport ; la part versée par AIDES s'élève à 2 200 K€.

De même, chaque membre a bénéficié d'un apport financier versé par la Coalition d'un montant de 100 K€ ainsi que d'un appui technique pour certains d'entre eux.

L'apport de Plus à AIDES est un apport en numéraire qui ne comporte pas de condition résolutoire d'affectation par l'apporteur à un projet définit. Comme en 2014, cet apport a donc été constaté dans un compte de racine 7583 « apport non affecté » pour 100 K€.

## 2.2.Soutien à l'association « Le 190 »

L'association « le 190 » a pour but :

- de gérer le centre de santé sexuelle,
- de pratiquer l'information et la prévention des risques sexuels, le dépistage du VIH, des hépatites et des IST, le traitement et le suivi des usagers,
- représenter les usagers du centre de santé sexuelle,
- de contribuer aux initiatives publiques et privées dans le cadre de la lutte pour la santé pour tous (Cf. Charte d'Ottawa) et, notamment, contre le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles et contre les maladies chroniques.

La santé sexuelle des personnes vulnérables au VIH ainsi que le suivi médical des personnes vivant avec le VIH étant des priorités d'action de Aides, celle-ci a décidé, en qualité de membre de l'association « le 190 » de signer une convention de partenariat avec le 190 pour l'année 2015.

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de l'association « Le 190 », l'association AIDES a versé une subvention de 250 K€ au titre de l'année 2015.

## 2.3.Soutien du Fonds de dotation contre le sida LINK

LINK est un fonds de dotation créé pour financer et soutenir, par tous moyens, le développement des programmes d'intérêt général de lutte contre le sida et ses maladies associées en France et à l'étranger dans le respect des droits, de l'identité et de la dignité de chacun.

Ce partenariat s'est traduit en 2015 par :

- L'organisation par le fonds de dotation LINK le 7 décembre 2015 d'un dîner de soutien compte tenu de l'engagement et de la capacité des membres du fonds à recruter des participants au titre de ce dîner.
- L'organisation de deux opérations événementielles, la première au mois d'avril 2015 à l'Opéra de Lyon et la seconde en septembre 2015 au Théâtre National de Chaillot à Paris.
- Le versement par le fonds de dotation LINK à l'association AIDES d'une partie des bénéfices générés par ces manifestations pour le financement de ses actions.

La participation du fonds de dotation LINK devant être reversée à AIDES au titre de la soirée du 7 décembre 2015 ainsi qu'aux deux opérations événementielles s'élève à 450 K€.

Au 31 décembre 2015, le solde des fonds à verser par LINK s'élève à 443 K€.

## 2.4. Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, dont le projet de mise en place a été annoncé par la direction au Comité Central d'Entreprise (CCE) du 12 décembre 2013, a été mis en place durant l'année 2014.

A la clôture de l'exercice 2014, une provision pour risque de 393 K€ a été comptabilisée afin de couvrir les dépenses liées au départ des salariés suite à la mise en place du Plan de Sauvegarde de l'Emploi mais versées en 2015 et 2016.

Sur l'année 2015, le coût total du Plan de Sauvegarde de l'Emploi s'élève à 304 K€. On y trouve les éléments suivants :

- Indemnités de licenciement :	68 K€
- Indemnités de préavis :	77 K€
- Frais de formation :	95 K€
- Honoraires :	35 K€
- Aides diverses :	29 K€

Suite à la reprise d'une partie de la provision pour risques et charges à hauteur de 303 K€ comptabilisée sur l'année 2014, le « coût net » du Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans les comptes 2015, s'élève à 1 K€.

## 2.5. Analyse de l'activité

L'exercice 2015 se solde par un résultat excédentaire de 2 315 K€, représentant environ 5,98% des charges d'exploitation 2015.

Le résultat 2015 se décompose de la manière suivante :

- un excédent sous contrôle de tiers financeurs de 805 K€ et un déficit sous contrôle de tiers financeurs de (-320 K€), soit un résultat net cumulé de 485 K€ dégagé sur les établissements médico-sociaux et donc sous contrôle de la tutelle (cf 7. Résultat sous contrôle de tiers financeurs des établissements CAARUD),
- le résultat propre de AIDES s'élève, pour l'année 2015, à 1 830 K€.

Le résultat 2015 permet à l'association AIDES de continuer à améliorer ses fonds propres ; le montant des fonds associatifs augmente de 124%, passant de 2 051 K€ en 2014 à 4 595 K€ en 2015, soit une augmentation de 2 544 K€.

Il est à noter que dans ces 4 595 K€ de fonds associatifs, 1 256 K€ constituent une réserve CAARUD et 1 475 K€ constituent un report à nouveau à tiers détenteur, susceptibles d'impacter les résultats futurs et donc d'amputer d'autant les fonds propres.

Le niveau de financement public (CPAM/CAARUD, DGS, ARS etc ...) est en hausse de 865 K€ entre 2014 et 2015 pour atteindre 21 263 K€.

La variation de la part des financements publics s'explique par :

- Une hausse de 269 K€ des financements CPAM pour les établissements médico-sociaux.
- Une hausse du financement des actions de dépistage (TROD) qui s'élève à 1 161 K€ en 2015 (+58K€). Le nombre de TROD réalisé sur l'année est de 43 522 (43 414 en 2014).
- Une stabilité de la dotation de la DGS (Direction Générale de la Santé) en 2015 (la variation de 28 K€ visible dans les comptes 2015 s'impute en totalité au financement d'un projet spécifique dans la région Hauts de France).
- Une augmentation de 578 K€ entre 2014 et 2015 des financements des ARS (Agences Régionales de Santé) pour atteindre 5 906 K€.
- La poursuite du désengagement des collectivités locales, avec une baisse de (- 77 K€) par rapport à 2014.

La baisse des subventions privées, constatée depuis 2013, continue en 2015 avec une diminution de (- 75 K€).

Pour la collecte de fonds auprès du grand public, le principal canal demeure la collecte de rue et le porte à porte avec un investissement de 52 164 heures de programme réalisé en 2015 (contre 51 950 heures en 2014).

Les charges d'exploitation de l'association AIDES s'élèvent pour l'année 2015 à 38 698 K€, soit une augmentation de 344 K€ par rapport à l'année 2014. Les principales variations entre 2014 et 2015 portent sur les postes suivants :

- Augmentation des autres achats et charges externes de + 573 K€ entre 2014 et 2015.

Cette variation s'explique notamment par :

- L'augmentation des prestations de collecte de + 397 K€,
  - L'augmentation des frais de colloques de + 256 €,
  - La diminution du personnel extérieur de (- 251 K€),
  - L'augmentation des frais de déplacement de + 435 K€ (déplacements, missions, indemnités kilométriques, regroupement, réception).
- Baisse des charges de personnel de (- 532 K€) (Salaires, charges sociales).
  - Augmentation des autres charges de + 858 K€, composées principalement des subventions versées par AIDES de à hauteur de + 927 K€.

### 3.Principes, règles et méthodes comptables

#### 3.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de AIDES sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat et du Compte d'Emploi annuel des Ressources et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe. L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

#### 3.2.Immobilisations corporelles et incorporelles

##### Evaluation de la valeur brute des immobilisations

A compter du 1er janvier 2005, l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 impose d'effectuer une approche par composants concernant notamment la valorisation de nos actifs immobiliers et à déterminer des durées d'amortissement de chaque composant en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). En l'absence de valeur résiduelle mesurable et significative, ces dernières n'ont pas été exclues des bases d'amortissement.

##### Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue (Cf. : note 15.1.1 page 39) :

- Frais de recherche et développement (site Internet)	Linéaire sur 3 ans
- Logiciels	Linéaire sur 1 an
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire sur 1 an
- Constructions / approche par composants	Linéaire sur 20 ans
- Gros œuvre, structure, parking	Linéaire sur 50 ans
- Façade, étanchéité, couverture	Linéaire sur 20 ans
- IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs)	Linéaire sur 15 ans
- Agencements	Linéaire sur 12 ans
- Agencements et aménagements des constructions	Linéaire sur 3 à 10 ans
- Matériel et outillage	Linéaire sur 3 à 10 ans
- Matériel de transport	Linéaire sur 1 à 5 ans
- Matériel de bureau	Linéaire sur 2 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire sur 2 à 10 ans
- Mobilier	Linéaire sur 2 à 10 ans
- Autres matériels	Linéaire sur 4 à 5 ans

### 3.3. Immobilisations financières

#### Valorisation des autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition.

#### Valorisation des autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée de la valeur historique.

#### Dépréciation des immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépréciations d'immobilisations financières constatées concernent principalement la dépréciation de dépôts de garanties sur locaux pris par l'association.

Au 31 décembre 2015, AIDES détient 100 % des titres de la société AIDES EVENTS, pour une valeur de 10 K€.

Les comptes annuels de la société AIDES EVENTS arrêtés au 31 décembre 2015, font ressortir des capitaux propres positifs. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été comptabilisée.

### 3.4. Stocks

#### 3.4.1. Stocks de produits de prévention et de promotion

Les stocks de produits de prévention et de promotion ne sont pas recensés, étant considérés comme des consommables.

#### 3.4.2. Stocks d'œuvres d'art

##### Valorisation des stocks

Les œuvres d'arts données par des artistes, destinées à être revendues, et présentes en stocks au 31 décembre 2015, ont été valorisées dans les comptes de AIDES pour leur valeur de mise à prix lors de vente aux enchères d'art contemporain agréée au profit de AIDES.

Au 31 décembre 2015, le stock d'œuvre d'art est de 92 K€. Ce stock est en baisse de 8,2K€ par rapport à la clôture précédente suite aux mouvements intervenus sur 2015.

##### Dépréciation des stocks

Une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de réserve.

Suite à une évaluation effectuée par un commissaire-priseur durant l'année 2015 sur le stock d'œuvres d'art, la provision a été ajustée à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2015, la provision pour dépréciation des stocks s'élève à 76 K€.

### **3.5.Créances**

#### Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

#### Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, cette analyse est menée au « cas par cas ».

Au 31 décembre 2015, le niveau de dépréciation des créances reste faible (6,9 K€ de dépréciation des créances clients).

(Cf. : note 15.3 page 43)

### **3.6.Disponibilités et concours bancaires courants**

Les disponibilités et concours bancaires courants sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Les disponibilités et liquidités immédiates en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice (non applicable pour cet exercice).

Les comptes bancaires fusionnés des différents établissements de l'Association font l'objet d'une compensation entre soldes débiteurs et soldes créditeurs. Il résulte de cette compensation un solde unique qui apparaît à l'actif ou au passif du bilan.

### **3.7.Fonds associatifs**

Les fonds associatifs sont composés :

- De fonds propres soit :
  - des fonds associatifs sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs,
  - de réserves qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification.

–D'autres fonds associatifs soit :

- de reports à nouveaux sous contrôle de tiers financeurs, issus de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification,
- des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements n° 99-01 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014,
- des subventions d'investissement.

### **3.8.Traitement des subventions d'investissement**

#### Principe

Certaines immobilisations acquises par AIDES font l'objet d'une subvention de la part des financeurs. Ainsi, la subvention est comptabilisée lorsque l'immobilisation est inscrite à l'actif.

#### Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont rapportées au compte de résultat d'une somme égale au montant de la dotation aux amortissements acquise ou créée au moyen de la subvention.

#### Sortie de la subvention d'investissement suite à la sortie de l'immobilisation financée

La subvention d'investissement suit le même régime que l'immobilisation qu'elle finance : en cas de sortie d'actif de l'immobilisation, la subvention d'investissement est également sortie du bilan. La partie de la subvention non rapportée au compte de résultat est soldée par un produit exceptionnel.

#### Subvention totalement amortie

Lorsque les subventions d'investissement sont totalement amorties, elles sont sorties du bilan, et ce, même si le bien figure toujours inscrit à l'actif de l'association.

### **3.9.Provisions**

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### **3.10.Reconnaissance des produits**

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Les legs et donations sont enregistrés en résultat à la date de perception des fonds.

### **3.11.Traitement des subventions d'exploitation et fonds dédiés**

Conformément au règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999, et pour les subventions notifiées sur un exercice mais non consommées en totalité, la subvention est comptabilisée en produit sur l'exercice de notification et apparaît pour son montant total en compte de classe 74 subventions d'exploitation.

La partie non consommée fait l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés qui traduit vis à vis du financeur l'engagement à réaliser sur les ressources affectées.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en dette, en subvention à reverser.

Concernant les conventions pluriannuelles, la partie rattachée à des exercices futurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

En 2006, AIDES a obtenu la création d'Etablissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) relevant du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13). A ce titre, les produits de tarification globale liés au secteur médico-social ne font pas l'objet d'une écriture en fonds dédiés mais apparaissent en résultat. Ce résultat fait l'objet d'une affectation de résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

(Cf. : note 15.8.1 page 53)

### **3.12.Fonds dédiés sur dons et legs affectés**

Ces fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan, lorsque la partie des ressources collectées auprès des donateurs et affectées par eux, n'ont pas encore été employées avant la fin de l'exercice.

### **3.13.Legs**

Lors de la réalisation effective et définitive des biens meubles et immeubles, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisitions ayant grevé le bien pendant sa transmission.

En ce qui concerne les legs en cours de réalisation, le montant global de ces legs est inscrit dans le poste « Autres dettes » au niveau du bilan (encaissements partiels).

## 4. Engagements hors bilan

### 4.1. Engagements donnés

#### 4.1.1. Crédit-bail

Les redevances de crédit-bail restant à verser se décomposent de la manière suivante :

(en €)	31/12/2015	31/12/2014
Redevances à payer à moins d'un an	66 623	111 868
Redevances à payer de 1 à 5 ans	38 307	92 602
Redevances à payer à plus de 5 ans		
<b>Total des redevances à payer</b>	<b>104 930</b>	<b>204 470</b>

#### 4.1.2. Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers

Aucune demande n'a été effectuée sur 2015.

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements liés à des privilèges de prêteurs de deniers, hypothèque, gages et aux cautions en garantie de loyers s'élèvent à 801 K€. Ils sont répartis de la manière suivante (en €) :

Origine de l'engagement	Type d'engagement	Profit	Année	Montant
Locaux de la ville de Saint Denis (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2010	70 250
Locaux de Paris 8e (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2010	30 540
Locaux de Montreuil (93) (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2011	10 000
Locaux de Paris 2e (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2012	22 920
Locaux de Paris 19e (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2014	15 000
Locaux de Marseille 1e (Territoire d'action)	Cautions en garantie de loyer	CC	2012	10 800
Locaux de Paris 12e (Territoire d'action Ile de France)	Cautions en garantie de loyer	CC	2011	19 200
Locaux du siège	Privilèges de prêteurs	CC	2012/ 2013	324 068
Achat de camion	Gage sur véhicule	CC	2013	298 350
<b>TOTAL</b>				<b>801 128</b>

### Engagements donnés :

Sur l'exercice 2013, l'association s'est portée garant hypothécaire d'un prêt de 850 K€ au profit de l'association Coalition Internationale Sida, en premier rang à hauteur de 350 K€ et en deuxième rang à hauteur de 500 K€.

#### **4.1.3.Engagement en matière de retraite.**

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du Code du Travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision comptable mais leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux :Taux d'actualisation net d'inflation : 2,03 %  
Taux de croissance des salaires : 2,00 %  
Taux de charges sociales : 43,00%
- Turn over :10 % pour les cadres et 30 % pour les non cadres
- Age de départ à la retraite : 67 ans

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2015 à 418 K€.

Au 31/12/2014, ces engagements s'élevaient à 448 K€.

#### **4.1.4.Facilité de caisse avec le Crédit Coopératif.**

AIDES a conclu avec le Crédit Coopératif une facilité de caisse garantie par des cessions de créances.

Au 31 décembre 2015, le montant garanti sur Dailly s'élève à 1 043 K€.

## 4.2. Engagements reçus

### 4.2.1. Legs

Les engagements de legs et donations autorisés en 2015 s'élèvent à 447 K€. Sur ces legs, les encaissements intervenus sur l'année s'élèvent à 303 K€, il reste donc un solde au titre de 2015 de 144 K€, restant à encaisser sur les exercices à venir.

Les encaissements réalisés en 2015 sur les legs autorisés antérieurs à 2015 s'élèvent à 120 K€.

Compte tenu des encaissements réalisés en 2015 (423 K€), le solde total des engagements reçus en matière de legs à fin 2015 s'élèvent à 299 K€.

### 4.2.2. Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2010, AIDES a procédé à l'abandon d'une partie de sa créance détenue sur la société AIDES EVENTS, pour un montant de 65 K€. Cet abandon, comptabilisé au résultat exceptionnel, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2011, AIDES EVENTS, conformément aux engagements pris, a remboursé une partie de sa dette à hauteur de 13 K€ (produit exceptionnel pour l'association).

En 2012, 2013, 2014 et 2015, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été activée.

## 5. Tableaux de mouvement des fonds associatifs

Tableau de mouvement des fonds associatifs au 31 décembre 2015

	31/12/2014	+	-	Virt de cpte à cpte	31/12/2015
<b>Fonds propres</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819				1 327 819
Report à nouveau	-5 720 166	1 742 725			-3 977 441
Autres réserves	988 230	392 875	125 508		1 255 597
Résultat de l'exercice	2 787 139	2 315 085	2 787 139		2 315 085
<b>Autres fonds associatifs</b>					
Report à nouveau sous contrôle tiers financier	517 079	1 105 465	255 131	-73 287	1 294 127
Apport de fusion	1 608 337				1 608 337
Subventions d'investissement nettes	502 914	228 696			731 610
Provisions réglementées	40 000				40 000
<b>Total mouvements des fonds associatifs</b>	<b>2 051 353</b>	<b>5 784 845</b>	<b>3 167 777</b>	<b>-73 287</b>	<b>4 595 134</b>

Entre 2014 et 2015, les fonds associatifs enregistrent une augmentation nette de 2 544 K€ qui s'explique principalement par le résultat 2015 bénéficiaire de 2 315 K€.

Les autres mouvements de fonds propres concernent essentiellement les affectations de résultats sous contrôle de tiers financeurs et les mouvements sur les subventions d'investissement.

Tableau de mouvement des fonds associatifs des Etablissements Médico-sociaux (ESMS)  
au 31 décembre 2015

	31/12/2014	+	-	Virt de cpte à cpte	31/12/2015
<b>Fonds propres</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Report à nouveau					
Autres réserves	988 230	392 875	125 508		1 255 597
Résultat de l'exercice	1 044 414	485 366	1 044 414		485 366
<b>Autres fonds associatifs</b>					
Report à nouveau sous contrôle tiers financier	517 079	1 105 465	255 131	-73 287	1 294 127
Apport de fusion					
Subventions d'investissement nettes	462 976	225 201			688 177
Provisions réglementées	40 000				40 000
<b>Total mouvements des fonds associatifs CAARUD</b>	<b>3 052 699</b>	<b>2 208 906</b>	<b>1 425 053</b>	<b>-73 287</b>	<b>3 763 266</b>

Tableau de mouvement des fonds associatifs Hors ESMS au 31 décembre 2015

	31/12/2014	+	-	Virt de cpte à cpte	31/12/2015
<b>Fonds propres</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819				1 327 819
Report à nouveau	-5 720 166	1 742 725			-3 977 441
Autres réserves					
Résultat de l'exercice	1 742 725	1 829 719	1 742 725		1 829 719
<b>Autres fonds associatifs</b>					
Report à nouveau sous contrôle tiers financier					
Apport de fusion	1 608 337				1 608 337
Subventions d'investissement nettes	39 938	3 495			43 434
Provisions réglementées					
<b>Total mouvements des fonds associatifs HORS CAARUD</b>	<b>-1 001 347</b>	<b>3 575 939</b>	<b>1 742 725</b>	<b>0</b>	<b>831 868</b>

## **6. Evénements postérieurs à la clôture des comptes 2015**

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture significatif à mentionner.

## **7. Décomposition du résultat par région et territoires d'action**

L'Association AIDES est composée de 23 territoires d'action et du siège. Les actions de AIDES à l'international constituent un territoire d'action à part entière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'organisation comptable est centralisée au siège. Il n'y a plus de comptabilité propre à chaque région.

Au 31 décembre 2015, la répartition des résultats de AIDES par région et par territoire d'action est la suivante :

Tableau des résultats consolidés par TA et par région

REGIONS	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT CONSOLIDE
AUVERGNE	471 056	511 618	40 562
LANGUEDOC ROUSSILLON	1 352 341	1 318 116	-34 225
MIDI PYRENEES	789 910	816 387	26 477
<b>AUVERGNE GRAND LANGUEDOC</b>	<b>2 613 306</b>	<b>2 646 120</b>	<b>32 814</b>
GUADELOUPE	728 997	728 750	-247
GUYANE	818 737	938 061	119 324
MARTINIQUE	354 761	289 636	-65 126
<b>CARAIBES</b>	<b>1 902 496</b>	<b>1 956 447</b>	<b>53 952</b>
ALSACE	355 267	388 058	32 791
BOURGOGNE	357 963	387 434	29 471
CHAMPAGNE ARDENNES	157 405	150 551	-6 854
FRANCHE COMTE	311 478	332 136	20 658
LORRAINE	790 616	801 264	10 648
<b>GRAND EST</b>	<b>1 972 729</b>	<b>2 059 443</b>	<b>86 714</b>
BRETAGNE	1 151 049	1 159 172	8 123
PAYS DE LOIRE	1 046 765	1 005 059	-41 706
CENTRE	681 726	672 617	-9 109
<b>GRAND OUEST</b>	<b>2 879 540</b>	<b>2 836 847</b>	<b>-42 692</b>
NPDC	909 176	933 201	24 025
NORMANDIE	389 701	397 846	8 145
PICARDIE	95 692	96 033	341
IDF	4 455 281	4 338 341	-116 940
<b>NORD OUEST ILE DE France</b>	<b>5 849 850</b>	<b>5 765 421</b>	<b>-84 429</b>
PACA	2 423 857	2 382 579	-41 277
RHONÉS ALPES	1 603 279	1 490 596	-112 683
<b>RHONE ALPES MEDITERRANEE</b>	<b>4 027 135</b>	<b>3 873 175</b>	<b>-153 960</b>
AQUITAINE	1 225 110	1 088 334	-136 775
LIMOUSIN	434 097	441 895	7 798
POITOU-CHARENTES	1 160 832	1 308 894	148 062
<b>SUD OUEST</b>	<b>2 820 039</b>	<b>2 839 124</b>	<b>19 085</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>4 020 627</b>	<b>4 020 627</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS REGIONALES</b>	<b>245 452</b>	<b>245 467</b>	<b>15</b>
<b>SIEGE</b>	<b>10 589 503</b>	<b>9 654 112</b>	<b>-935 392</b>
<b>COLLECTE</b>	<b>3 641 232</b>	<b>6 980 212</b>	<b>3 338 981</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>40 561 910</b>	<b>42 876 996</b>	<b>2 315 086</b>

Tableau des résultats 2015 par TA et par région hors activité Médico-Sociale

2015			
REGIONS	Charges	Produits	RESULTAT HORS MEDICO-SOCIAL
AUVERGNE	265 578	269 422	3 844
LANGUEDOC ROUSSILLON	837 005	744 018	-92 988
MIDI PYRENEES	335 687	335 942	255
<b>AUVERGNE GRAND LANGUEDOC</b>	<b>1 438 269</b>	<b>1 349 381</b>	<b>-88 888</b>
GUADELOUPE	390 806	390 825	19
GUYANE	416 507	416 507	0
MARTINIQUE	354 761	289 636	-65 126
<b>CARAIBES</b>	<b>1 162 074</b>	<b>1 096 967</b>	<b>-65 107</b>
ALSACE	208 469	208 134	-335
BOURGOGNE	199 864	198 246	-1 618
CHAMPAGNE ARDENNES	157 405	150 551	-6 854
FRANCHE COMTE	136 903	134 932	-1 970
LORRAINE	470 809	400 583	-70 226
<b>GRAND EST</b>	<b>1 173 450</b>	<b>1 092 446</b>	<b>-81 004</b>
BRETAGNE	489 635	487 195	-2 440
PAYS DE LOIRE	665 500	663 461	-2 038
CENTRE	203 491	201 481	-2 011
<b>GRAND OUEST</b>	<b>1 358 626</b>	<b>1 352 137</b>	<b>-6 489</b>
NPDC	653 025	653 025	0
NORMANDIE	244 176	244 176	0
PICARDIE	95 692	96 033	341
IDF	3 559 796	3 559 809	13
<b>NORD OUEST ILE DE France</b>	<b>4 552 689</b>	<b>4 553 042</b>	<b>354</b>
PACA	1 888 944	1 821 619	-67 325
RHONES ALPES	850 620	831 858	-18 762
<b>RHONE ALPES MEDITERRANEE</b>	<b>2 739 564</b>	<b>2 653 477</b>	<b>-86 087</b>
AQUITAINE	1 016 331	792 223	-224 108
LIMOUSIN	112 015	105 432	-6 582
POITOU-CHARENTES	323 329	307 356	-15 973
<b>SUD OUEST</b>	<b>1 451 675</b>	<b>1 205 012</b>	<b>-246 663</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>4 020 627</b>	<b>4 020 627</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS REGIONALES</b>	<b>245 452</b>	<b>245 467</b>	<b>15</b>
<b>SIEGE</b>	<b>10 589 503</b>	<b>9 654 112</b>	<b>-935 392</b>
<b>COLLECTE</b>	<b>3 641 232</b>	<b>6 980 212</b>	<b>3 338 981</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>32 373 161</b>	<b>34 202 881</b>	<b>1 829 720</b>

### Tableau des résultats 2015 par TA et par région sur l'activité Médico-Sociale

Ces résultats intègrent des résultats à tiers détenteurs pour + 485 K€ répartis par région et par territoire d'action de la manière suivante :

REGIONS	RESULTAT A TIERS DETENTEUR (ESMS)	Résultat excédentaire à tiers détenteur	Résultat déficitaire à tiers détenteur
AUVERGNE	36 719	36 719	
LANGUEDOC ROUSSILLON	58 762	71 196	-12 433
MIDI PYRENEES	26 221	26 221	
<b>AUVERGNE GRAND LANGUEDOC</b>	<b>121 702</b>	<b>134 136</b>	<b>-12 433</b>
GUADELOUPE	-266		-266
GUYANE	119 324	119 324	
MARTINIQUE			
<b>CARAIBES</b>	<b>119 058</b>	<b>119 324</b>	<b>-266</b>
ALSACE	33 126	33 126	
BOURGOGNE	31 089	31 089	
CHAMPAGNE ARDENNES			
FRANCHE-COMTE	22 628	22 628	
LORRAINE	80 875	80 875	
<b>GRAND EST</b>	<b>167 718</b>	<b>167 718</b>	<b>0</b>
BRETAGNE	10 562	31 583	-21 021
PAYS DE LOIRE	-39 668		-39 668
CENTRE	-7 098		-7 098
<b>GRAND OUEST</b>	<b>-36 204</b>	<b>31 583</b>	<b>-67 787</b>
NPDC	24 025	24 025	
NORMANDIE	8 145	8 145	
PICARDIE	0		
IDF	-116 953	22 248	-139 201
<b>NORD OUEST ILE DE France</b>	<b>-84 783</b>	<b>54 418</b>	<b>-139 201</b>
PACA	26 047	32 490	-6 443
RHONÉS ALPES	-93 920		-93 920
<b>RHONE ALPES MEDITERRANEE</b>	<b>-67 873</b>	<b>32 490</b>	<b>-100 363</b>
AQUITAINE	87 333	87 333	
LIMOUSIN	14 380	14 380	
POITOU-CHARENTES	164 035	164 035	
<b>SUD OUEST</b>	<b>265 748</b>	<b>265 748</b>	<b>0</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIONS REGIONALES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SIEGE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COLLECTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>485 366</b>	<b>805 417</b>	<b>-320 051</b>

Ainsi, le résultat propre de AIDES s'élève au 31 décembre 2015 à + 1 830 K€.

## 8. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

L'Association AIDES a obtenu en 2006 l'autorisation de création d'établissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues).

La création d'établissements CAARUD relève du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13).

Ainsi, contrairement aux autres subventions publiques pour lesquelles est utilisée la notion de fonds dédiés, les produits de tarification globale non consommés ou surconsommés apparaissent dans le passif du bilan en résultat. Ce résultat fait l'objet l'année suivante d'une affectation à résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

A noter que l'association gère également des appartements de coordination thérapeutique (dispositif ACT) et un service d'accompagnement à la vie sociale (dispositif SAVS). Ces dispositifs relèvent également du cadre médico-social.

### 8.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2015

Les résultats médico-sociaux détaillés par établissement sanitaire et social se traduisent en 2015 par un excédent sous contrôle de tiers financeurs de 805 K€ et un déficit sous contrôle de tiers financeurs de (-320K€) soit un résultat net cumulé de 485 K€ pour les activités relevant du milieu médico-social.

A noter cependant que ces résultats à tiers financeurs 2015 intègrent :

- un déficit de (- 266 €) sur Saint Martin qui relève du dispositif ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) soumis à la même réglementation que les CAARUD (Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF),
- un excédent de 119 K€ sur Saint Laurent du Maroni qui relève du dispositif ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) soumis à la même réglementation que les CAARUD (Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF),
- un déficit de (- 19 K€) sur l'Isère qui relève du dispositif ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) soumis à la même réglementation que les CAARUD (Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF),
- un déficit de (- 55 K€) sur la délégation de Paris (région Nord Ouest Ile de France) qui relève du dispositif SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) soumis également à la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles- CASF.

-En 2015, la répartition des résultats sous contrôle à tiers financeurs par établissement médico-social est la suivante (en €) :

Région	Dpt	Délégation	Total des charges	Total des produits	Résultat excédentaire à tiers financeur	Résultat déficitaire à tiers financeur
AQL	31	Haute Garonne	454 223	480 445	26 221	
	34	Hérault	271 454	342 650	71 196	
	30	Gard	243 881	231 448		- 12 433
	63	Puy de Dôme	205 478	242 196	36 719	
		<i>Sous-total</i>	<i>1 175 037</i>	<i>1 296 739</i>	<i>134 136</i>	<i>- 12 433</i>
GE	25	Doubs	174 576	197 204	22 628	
	54	Meurthe et Moselle	207 485	213 149	5 664	
	57	Moselle	112 322	187 532	75 210	
	67	Bas Rhin				
	58	Nièvre	158 099	189 188	31 089	
	68	Haut Rhin	146 798	179 924	33 126	
	<i>Sous-total</i>	<i>799 279</i>	<i>966 997</i>	<i>167 718</i>	<i>-</i>	
GO	37	Indre et Loire	290 602	283 776		- 6 826
	28	Eure et Loir	187 632	187 360		- 272
	29	Finistère	312 408	291 388		- 21 021
	35	Ille et Vilaine	349 006	380 589	31 583	
	53	Mayenne	162 053	134 303		- 27 750
	85	Vendée	219 212	207 294		- 11 918
	<i>Sous-total</i>	<i>1 520 914</i>	<i>1 484 710</i>	<i>31 583</i>	<i>- 67 787</i>	
NOIF	59	Nord Pas de Calais	256 151	280 176	24 025	
	75	Paris	387 533	303 196		- 84 337
	76	Haute Normandie	145 526	153 670	8 145	
	78	Yvelines	131	46		- 84
	93	Seine Saint Denis	68	19		- 49
	95	Vallée de la Oise	227 885	250 133	22 248	
	75	SAS - Paris	279 869	225 138		- 54 731
	<i>Sous-total</i>	<i>1 297 161</i>	<i>1 212 378</i>	<i>54 418</i>	<i>- 139 201</i>	
RAM	1	Ain	234 171	227 990		- 6 181
	38	Isère	348 399	279 484		- 68 916
	38	ACT - Isère	170 088	151 264		- 18 824
	83	Vér	256 344	288 834	32 490	
	84	Vaucluse	278 569	272 126		- 6 443
	<i>Sous-total</i>	<i>1 287 571</i>	<i>1 219 698</i>	<i>32 490</i>	<i>- 100 363</i>	
SO	16	Charentes	161 787	238 467	76 680	
	17	Charente Maritime	304 118	308 357	4 239	
	64	Pau/Bayonne	208 779	296 111	87 333	
	86	Vienne	191 922	224 987	33 065	
	87	Haute Vienne	322 083	336 463	14 380	
	79	Deux Sèvres	179 676	229 727	50 052	
	<i>Sous-total</i>	<i>1 368 365</i>	<i>1 634 112</i>	<i>265 748</i>	<i>-</i>	
Caraïbes	971	ACT - Saint-Martin	338 191	337 925		- 266
	973	ACT - Saint-Laurent	402 230	521 554	119 324	
		<i>Sous-total</i>	<i>740 421</i>	<i>859 480</i>	<i>119 324</i>	<i>- 266</i>
<b>TOTAL</b>			<b>8 188 749</b>	<b>8 674 115</b>	<b>805 416</b>	<b>- 320 050</b>
<b>TOTAL net</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>485 366</b>

## 8.2. Affectation des résultats antérieurs à 2015

Il appartient au gestionnaire des établissements médico-sociaux de faire une proposition d'affectation des résultats budgétaires (tableau 6-2- du cadre normalisé Compte Administratif) en application de l'article R. 314-51 du CASF modifié par le décret du 7 avril 2006.

L'affectation du résultat est décidée par les ARS, anciennement DDASS/GRSP, qui tient compte des circonstances qui expliquent le résultat.

En l'absence de décision d'affectation, les résultats antérieurs à 2006 ont été affectés l'année suivante dans les comptes de AIDES, en report à nouveau en attente d'affectation (excédentaire ou déficitaire) à tiers financeur.

En 2008, le montant des résultats 2006 et 2007 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation s'élève à 158 K€, dont 165 K€ d'excédent et (7 K€) de perte. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 145 K€ et au compte de report à nouveau pour 13 K€.

En 2009, les résultats antérieurs à 2008 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2009 s'élèvent à 418 K€, dont 568 K€ d'excédents et (150 K€) de pertes. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 422 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -10 K€ (cf. Note 5 page 28). L'écart de 6 K€ porte sur une régularisation de résultat sur le CAARUD 75 comptabilisée en 2009.

En 2010, les résultats antérieurs à 2009 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2010 s'élève à 387 K€, dont 435 K€ d'excédents et (48 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 355 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (18 K€) (cf. : note 5 page 28).

En 2011, les résultats antérieurs à 2010 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2011 s'élève à 117 K€, dont 426 K€ d'excédents et (309 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 23 K€, en subvention d'investissement pour 9K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 42 K€ (dont des résultats excédentaires affectés aux réductions de charges pour 71 K€) (cf. : note 5 page 28), et à d'autres postes pour 42 K€.

En 2012, les résultats antérieurs à 2011 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2012 s'élève à 207 K€, dont 471 K€ d'excédents et (264 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 138 K€, en subvention d'investissement pour 15 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 34 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 12 K€) (cf. : note 5 page 28), et à d'autres postes pour 20 K€.

En 2013, les résultats antérieurs à 2012 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2013 s'élèvent à 312 K€, dont 650 K€ d'excédents et (338 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 189 K€, en subvention d'investissement pour 1 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 129 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 49 K€) et à d'autres postes pour (7 K€).

En 2014, les résultats antérieurs à 2013 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2014 s'élèvent à (- 292 K€), dont 5 K€ d'excédents et (- 297 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour (- 201 K€), au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (- 23 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 60 K€) et à d'autres poste pour (- 9 K€).

En 2015, les résultats antérieurs à 2014 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2015 s'élèvent à 65 K€, dont 278 K€ d'excédents et (- 213 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés au compte de réserves diverses pour 129 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (- 5 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 59 K€).

Le tableau ci-dessous présente de détail des fonds associatifs sous contrôle de tiers financeurs par établissement médico-social :

Rég. Dpt Délégation	Report à nouveau CAARUD										Réserves CAARUD			Subvention d'investissement ent. CAARUD
	Excédent affecté en réduction des charges	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	RAN déficitaire détenteur	RAN excédentaire	RAN déficitaire dépenses refusées	Depenses non opposables aux tiers financeurs	Résultat non affectés	Affectés à l'investissement ent.	Reserve de trésorerie	Compensation de ch. d'inv amortiss.	Reserve de compensation	Subvention d'investissement ent. CAARUD		
<b>AGL</b>	11510	11511	11519	110	119	116	1150+Année	10682	10685	10687	10686	131009		
31 Haute Garonne														
34 Hérault			6 244				85 267	20 000	27 730		8 147	47 000		
30 Gard			13 829				126 292				34 319	50 000		
63 Puy de Dôme		4 000					7 666	18 000			53 045	9 153		
<b>Sous-total</b>		4 000	20 073				203 893	38 000	27 730		49 255	106 153		
<b>GE</b>														
25 Doubs		16 580					46 960	22 606		2 413	28 617	968		
54 Meurthe et Moselle			2 110		32 771		28 088				10 554			
57 Moselle					27 619	307	48 882				24 846			
67 Bas Rhin				927			7 317	16 710	9 360		28 492			
58 Nièvre							6 245				5 120			
68 Haut Rhin		43 463					1 118							
<b>Sous-total</b>		60 043	2 110	927	60 390	307	110 250	39 318	9 360	2 413	47 737	968		
<b>GO</b>														
37 Indre et Loire									6 572		126 161	11 017		
28 Charente			890		5 420		112 269		13 472		1 606	2 000		
29 Finistère			5 475				14 547				5 273	21 790		
35 Ille et Vilaine					1 767		4 141		20 001	40 000		10 000		
53 Mayenne							22 994		10 000		11 209			
85 Vendée							5 113	12 953		52 260		44 867		
<b>Sous-total</b>			6 365		7 187		164 795	12 953	50 045		141 037			
<b>NOUF</b>														
59 Nord Pas de Calais		39 801	688		108 895	3 824	8 333	43 180			15 892			
75 Paris					2 000		32 757		108		29 570			
76 Haute Normandie		45 285	332		852		53 545	2 512			36 944			
78 Yvelines							102 750							
93 Seine Saint Denis	31 902		2 308		16 171		60 513	20 000	61 803		71 449	12 000		
95 Val d'Oise			129				21 585		42 061		5 172			
75 SAVS - Paris			3 198		127 918		33 108	65 692	103 973		159 027	12 000		
<b>Sous-total</b>	31 902	65 085	3 198		127 918	3 824	33 108	65 692	103 973		159 027	12 000		
<b>RAM</b>														
1 Bourg en Bresse														
7 Ardèche							14 726				2 665			
38 Isère		2 105					10 158				5 400			
83 Var				18 706							3 565			
84 Vaucluse		4 488					6 898	56 320			41 827			
38 ACT Isère							34 639				12 690			
<b>Sous-total</b>		6 592		18 706			16 653	56 320			59 078			
<b>SO</b>														
16 Charentes							61 932	26 916			85 050	28 895		
17 Charente Maritime					187		109 149		69 212		11 144			
64 Pau/Bayonne			37 647				44 739				84 956			
86 Vendée		6 728			3 546		93 043	10 000			45 596			
87 Haute Vienne							261 782	63 753			21 428			
79 Deux Sèvres							1 729				68 616			
<b>Sous-total</b>		6 728	37 647		2 390	634	572 373	100 669		69 212	146 878	28 895		
<b>DFA</b>														
971 ACT - St-Martin							290 977				24 721			
973 ACT - Saint-Laurent							29 856							
<b>Sous-total</b>							320 832				24 721			
<b>TOTAL</b>	31 902	162 449	60 394	19 633	201 243	11 124	1 361 904	312 952	191 108	123 865	627 673	192 823		
<b>TOTAL net</b>							1 294 127				1 255 598	192 823		

Au 31 décembre 2015, les résultats nets des établissements médico-sociaux en instance d'affectation de la part des financeurs s'élèvent à 1 362 K€.

Les fonds propres des établissements médico-sociaux au 31 décembre 2015, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent à 3 763 K€ et sont répartis dans les postes suivants :

- 688 K€ de subventions d'investissement nettes des établissements médico-sociaux (1 356 K€ en subventions d'investissement brut et 668 K€ de subventions d'investissement rapportées au compte de résultat),
- 1 256 K€ en compte de réserves,
- 485 K€ correspondant au résultat des établissements médico-sociaux 2015,
- 1 305 K€ en report à nouveau,
- (- 11 K€) de dépenses non opposables aux tiers financeurs,
- 40 K€ de provisions pour réserve de trésorerie.

## 9. Filiales et participations

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des titres détenus sur les filiales et participations :

(en €)	Titres détenus	Brut	Net	Résultat 2015
SASU AIDES EVENTS	100,00%	10 000	10 000	-163

La SASU AIDES EVENTS immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 3 décembre 2009 est détenue à 100 % par AIDES. Son objet social est la vente au détail de tous produits de toutes natures, matériels ou immatériels, par correspondance ou Internet.

Le sixième exercice comptable de la société AIDES EVENTS clos au 31 décembre 2015 se solde par une perte de 163 € et fait apparaître un montant de capitaux propres de 9 K€.

## 10. Entreprises liées

### AIDES EVENTS :

Le sixième exercice comptable de la société AIDES EVENTS a été clos le 31 décembre 2015, aussi les opérations réalisées entre AIDES et AIDES EVENTS ont fait l'objet d'une validation réciproque.

Le résultat de la société AIDES EVENTS au 31/12/15 s'élève à (- 163 €).

Les postes identifiés dans les comptes de AIDES au 31 décembre 2015 sont :

- des titres immobilisés pour 10 K€,
- un compte courant AIDES EVENTS créditeur de 47 K€, apparaissant au passif du bilan.

## 11. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants. L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant plus de 50.000 € de subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires, et avec l'avis de la commission des études juridiques de la C.N.C.C. (bulletin n°146 de juin 2007) que les rémunérations 2015 des trois plus hauts cadres dirigeants salariés de AIDES déterminés par rapport à l'importance relative de leurs rôles dans la gestion ou la représentation de l'association sont présentés dans l'annexe de façon globalisée.

AIDES adhère au Comité de la Charte du don en confiance depuis 2012 et applique la déontologie exprimée dans la Charte et ses textes d'application. Le Comité de la Charte a précisé en Juin 2015 le texte d'application relatif à la transparence de la rémunération des dirigeants. Les données doivent désormais concerner exclusivement les dirigeants rémunérés. Un changement de méthode a ainsi été appliqué entre 2014 et 2015.

Le montant 2015 exclu ainsi les dirigeants bénévoles (e.g le président) contrairement à 2014 et inclut un des directeurs, ce qui explique la progression des rémunérations des plus hauts cadres dirigeants entre 2014 et 2015.

(en €)	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération brute	218 250	177 600
Avantage en nature		
<b>Total</b>	<b>218 250</b>	<b>177 600</b>

Les dirigeants bénéficient de remboursement de frais sur la base de justificatifs qui font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes en ce qui concerne le dirigeant bénévole.

## 12. Effectifs de l'association

Catégorie des salariés	31/12/2015	31/12/2014
Cadres dirigeants	13	12
Cadres	84	81
Employés	358	321
<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>414</b>

Il s'agit de l'effectif de l'association AIDES en nombre de personnes au 31/12/2015.

## 13. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 est de 259 K€ TTC, et se décompose comme suit :

- honoraires concernant la mission de contrôle légal des comptes au titre de l'exercice 2015 pour 122 K€ TTC ;
- honoraires concernant la mission de contrôle légal des comptes au titre de l'exercice 2014 pour 52 K€ TTC ;
- honoraires concernant les diligences directement liées à la mission au titre de l'exercice 2015 pour 85 K€ TTC.

## 14. Transactions avec les parties liées

### Coalition Internationale du Sida (Plus)

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de la Coalition Internationale du Sida (Plus), les associations membres, dont AIDES fait partie, ont versé un apport au titre de l'exercice 2015.

Le montant de l'apport effectué par AIDES est 2 200 K€. Au 31 décembre 2015, l'association AIDES a versé l'intégralité de l'apport.

L'association AIDES a également consentie sur l'année 2015, une avance de 450 K€ à Coalition Internationale du Sida au titre de l'apport effectué sur l'exercice 2016.

De leur côté, les membres ont bénéficié d'un apport financier à hauteur de 100 K€ chacun, dont AIDES, de la part de la Coalition Internationale du Sida. Cet apport ne fait l'objet d'aucune affectation et apparaît en compte 7583 « Apport versé ».

### Fonds de dotation LINK

Le fonds de dotation LINK a été créé en 2010.

En 2015, LINK a organisé un dîner au mois de décembre au profit de AIDES ainsi que deux opérations événementielles. Le montant net des fonds collectés en 2015 par LINK et reversé à AIDES, s'élève à 450 K€. Au 31 décembre 2015, AIDES doit recevoir de LINK la somme de 443 K€.

### L'association « Le 190 »

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de l'association « Le 190 », l'association AIDES, a versé une subvention de 250 K € au titre de l'année 2015.

## 15. Informations relatives au bilan

### 15.1. Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	35 904		
Autres immobilisations incorporelles	64 834		62 381
	100 738		62 381
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	418 535		49 940
Constructions sur sol propre	2 506 590		199 760
Constructions sur sol d'autrui	296 691		
Constructions installations générales	609 489		
Installations techniques et outillage industriel	221 082		4 543
Installations générales, agencements et divers	1 318 208		188 796
Matériel de transport	1 485 132		23 843
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 681 003		166 684
Emballages récupérables et divers	6 832		
Immobilisations corporelles en cours	13 200		10 238
Avances et acomptes			
	8 556 761		643 804
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	53 104		412
Prêts et autres immobilisations financières	911 266		184 969
	964 370		185 381
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 621 869</b>		<b>891 566</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.			35 904	
Autres immobilisations incorporelles			127 215	
			163 119	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains		65 614	402 861	
Constructions sur sol propre		581 982	2 124 368	
Constructions sur sol d'autrui			296 691	
Constructions installations générales		188 037	421 452	
Install. techn., matériel et out. industriels			225 625	
Inst. générales, agencements et divers		15 975	1 491 029	
Matériel de transport		33 042	1 475 933	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		8 260	1 839 427	
Emballages récupérables et divers			6 832	
Immobilisations corporelles en cours	13 200		10 238	
Avances et acomptes				
	13 200	892 911	8 294 455	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			53 516	
Prêts et autres immo. financières		61 124	1 035 111	
		61 124	1 088 627	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 200</b>	<b>954 035</b>	<b>9 546 201</b>	

### 15.1.1. Commentaires sur les immobilisations

La valeur brute de l'actif immobilisé enregistre une diminution nette de 76 K€.

Cette diminution s'explique principalement par :

- la vente d'un local à Bordeaux pour un prix de cession de 426 K€,
- la vente d'un local à Rennes pour un prix de cession de 280 K€.

Parallèlement à ces diminutions, les augmentations de l'actif immobilisé concernent essentiellement :

- l'acquisition de matériels informatiques à hauteur de 146 K€,
- l'acquisition d'installations générales et agencements à hauteur de 176 K€,
- l'acquisition d'un local à Chartres pour 250 K€,
- le versement de cautions pour les nouveaux locaux pris en location à hauteur de 89 K€.

## 15.2. Tableau des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.	35 904			35 904
Autres immobilisations incorporelles	52 278	38 729		91 007
	88 182	38 729		126 910
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	729 052	71 107	136 910	663 249
Constructions sur sol d'autrui	207 037	25 821		232 858
Constructions installations générales	416 946	20 352	99 352	337 946
Installations techn. et outillage industriel	146 136	19 163		165 299
Inst. générales, agencements et divers	781 742	131 357	10 623	902 476
Matériel de transport	884 447	231 703	25 231	1 090 919
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 494 266	115 307	8 261	1 601 312
Emballages récupérables et divers				
	4 659 625	614 810	280 377	4 994 059
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 747 807</b>	<b>653 539</b>	<b>280 377</b>	<b>5 120 970</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	38 729		
	38 729		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	71 107		
Construction sur sol d'autrui	25 821		
Constructions installations générales	20 352		
Installations techniques et outillage industriel	19 163		
Installations générales, agencements et divers	131 357		
Matériel de transport	231 703		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	115 307		
Emballages récupérables et divers			
	614 810		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>653 539</b>		

## 15.3. Tableau des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix  Amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	40 000			40 000
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>40 000</b>			<b>40 000</b>
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour grosses réparations Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 254 129	300 118	755 275	798 972
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 254 129</b>	<b>300 118</b>	<b>755 275</b>	<b>798 972</b>
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	49 409 89 955 6 900 9 589	1 968	7 520 14 345 9 589	43 857 75 610 6 900
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>155 853</b>	<b>1 968</b>	<b>31 454</b>	<b>126 367</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 449 982</b>	<b>302 086</b>	<b>786 729</b>	<b>965 339</b>

### 15.3.1. Commentaires sur les provisions

#### 15.3.1.1. Répartition des dotations et des reprises sur provisions

(en €)	Dotations 2015	Reprises 2015	Dotations 2014	Reprises 2014
Eléments d'exploitation	300 118	779 209	964 445	2 065 083
Eléments financiers	1 968	7 520	19 978	6 674
Eléments exceptionnels	0	0	0	33 000
<b>Total</b>	<b>302 086</b>	<b>786 729</b>	<b>984 423</b>	<b>2 104 757</b>

#### 15.3.1.2. Nature des provisions

En vertu du principe de prudence comptable, l'ensemble des litiges avec des tiers présentant un risque avéré pour l'association a été provisionné.

Les principaux mouvements de dotations et reprises concernent :

- une dotation aux provisions pour risques prud'homaux de 300 K€,
- une reprise de provision pour risques et charges de 303 K€ relative au plan de sauvegarde de l'emploi,
- une reprise de provision pour risques et charges diverses de 450 K€.

## 15.4. Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	663 066	23 109	639 957
Autres immobilisations financières	372 045		372 045
	<b>1 035 111</b>	<b>23 109</b>	<b>1 012 002</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	159 388	159 388	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 179	6 179	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 319	120 319	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	4 623 261	4 260 621	362 640
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 536 688	1 536 688	
	<b>6 445 835</b>	<b>6 083 195</b>	<b>362 640</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>254 983</b>	<b>254 983</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 735 929</b>	<b>6 361 287</b>	<b>1 374 642</b>

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	630 212	216 527	413 685	
Emprunts et dettes financières divers	565		565	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 883 966	1 883 966		
Personnel et comptes rattachés	1 182 362	1 182 362		
Sécurité sociale et autres organismes	1 699 400	1 699 400		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	541 155	541 155		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	98 415	98 415		
Groupe et associés	47 527	47 527		
Autres dettes	400 271	400 271		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 796 562	1 326 556	470 006	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 280 435</b>	<b>7 396 179</b>	<b>884 256</b>	

### 15.4.1. Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes

La mise en place progressive de partenariats pluriannuels avec les bailleurs conditionne la réalisation financière des conventions sur plusieurs exercices d'où notre mention des échéances à plus d'un an pour les principaux financeurs.

#### 15.4.1.1. Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an

(en €)	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Union Européenne	56 603	88 948	-32 345	-36%
Agence Française de développement	306 037	1 052 662	-746 625	-71%
Autres créances		14 247	-14 247	-100%
<b>Total</b>	<b>362 640</b>	<b>1 155 857</b>	<b>-793 217</b>	<b>-68.6%</b>

#### 15.4.1.2. Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus

(en €)	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Union Européenne	69 187	100 579	-31 392	-31%
Agence Française de Développement	400 819	1 020 393	-619 574	-60%
Autres financeurs		308 967	-308 967	-100%
<b>Total</b>	<b>470 006</b>	<b>1 429 939</b>	<b>-959 933</b>	<b>-67%</b>

#### 15.4.1.3. Emprunt souscrit et remboursement au cours de l'exercice

(en €)	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Emprunt souscrit				
Emprunt remboursé	299 542	380 149	-80 607	-21%
<b>Variation des emprunts nette (hors intérêts courus)</b>	<b>-299 542</b>	<b>-380 149</b>	<b>80 607</b>	<b>21%</b>

## 15.5.Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	3 300
Personnel	
Organismes sociaux	90 047
État et subventions à recevoir	
Divers, produits à recevoir	636 637
Autres créances	12 627
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>742 611</b>

## 15.6.Charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	1 655
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506 985
Dettes fiscales et sociales	1 872 294
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	6 139
Autres dettes	42 065
<b>TOTAL</b>	<b>2 429 138</b>

**15.7.Charges et produits constatés d'avance**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges ou produits d'exploitation	254 983	1 796 562
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>254 983</b>	<b>1 796 562</b>

## 15.8. Tableaux de suivi des Fonds Dédiés

<b>I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES</b>				
	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds dédiés - Siège National	83 351	10 754	83 351	10 754
Fonds dédiés - Grand Est	100 495	45 000	21 095	124 400
Fonds dédiés - Nord Ouest	27 680	34 870	6 000	56 550
Fonds dédiés - Grand Ouest	280 944	80 470	84 635	276 779
Fonds dédiés - Sud Ouest	29 729	55 688	10 000	75 417
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc	58 885	38 012		96 897
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée	43 741	332 684	23 976	352 449
<b>TOTAL (I)</b>	<b>624 825</b>	<b>597 478</b>	<b>229 057</b>	<b>993 246</b>

<b>II-RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
<b>Dons Manuels</b>				
Fonds dédiés - Siège National	286 318	306 000	286 318	306 000
Fonds dédiés - Grand Est				0
Fonds dédiés - Nord Ouest				0
Fonds dédiés - Grand Ouest				0
Fonds dédiés - Sud Ouest				0
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc				0
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée				0
<b>TOTAL A</b>	<b>286 318</b>	<b>306 000</b>	<b>286 318</b>	<b>306 000</b>

	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nvlles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
<b>Legs et donations</b>				
Fonds dédiés - Siège National				0
Fonds dédiés - Grand Est				0
Fonds dédiés - Nord Ouest				0
Fonds dédiés - Grand Ouest				0
Fonds dédiés - Sud Ouest				0
Fonds dédiés - Auvergne Grand Languedoc				0
Fonds dédiés - Rhône Alpes Méditerranée				0
<b>TOTAL B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>SOUS TOTAL A + B (II)</b>	<b>286 318</b>	<b>306 000</b>	<b>286 318</b>	<b>306 000</b>
------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<b>TOTAL GENERAL I + II</b>	<b>911 143</b>	<b>903 478</b>	<b>515 375</b>	<b>1 299 246</b>
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

### 15.8.1. Commentaires sur les fonds dédiés

Au 31 décembre 2015, la répartition des fonds dédiés par financeur est la suivante :

Répartition des fonds dédiés par financeur	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Financement DGS				
Financement GRSP / ARS	617 657	321 469	296 188	92%
Financement CPAM / CRAM / CNAM	364 833	220 005	144 828	66%
Financement autres établissements publics	10 756	83 351	-72 595	-87%
Donateurs privés	306 000	286 318	19 682	7%
<b>Total</b>	<b>1 299 246</b>	<b>911 142</b>	<b>388 104</b>	<b>43%</b>

## 16. Informations relatives au résultat

### 16.1. Structure du résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2015, le résultat exceptionnel s'élève à - 98 K€. Il se décompose de la manière suivante :

(en €)	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Prix de vente des immobilisations cédées	714 200	3 000	711 200	23727%
Valeur nette comptable des immobilisations	-612 534	-770	-611 764	79460%
Autres produits exceptionnels	2 771	26 572	-23 801	-90%
Autres charges exceptionnels	-5 014	-3 395	-1 619	48%
Reprise sur prov. et amort. exceptionnels		33 000	-33 000	-100%
Produits sur exercices antérieurs	508 688	69 077	439 611	636%
Charges sur exercices antérieurs	-290 270	-96 301	-193 969	201%
Pénalités, amendes	-10 308	-22 294	11 986	-54%
Dons exceptionnels	-92	-100	8	-8%
Créances irrécouvrables	-17 611		-17 611	-100%
Variation nette des fonds dédiés	-388 103	-549 003	160 900	-29%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-98 273</b>	<b>-540 213</b>	<b>441 940</b>	<b>-82%</b>

## 16.2.Détail des transferts de charges

Au 31 décembre 2015, les transferts de charges s'élèvent à 107 K€. Il se décompose de la manière suivante :

(en €)	31/12/2015	31/12/2014	Var (€)	Var (%)
Transfert de charges d'exploitation	24 573	22 575	1 998	9%
Transfert de charges formation continue	82 351	104 719	-22 368	-21%
Personnel mis à dispositions entre établissements	0	53 487	-53 487	-100%
	<b>106 924</b>	<b>180 781</b>	<b>-73 857</b>	<b>-41%</b>

Les principaux produits liés aux transferts de charges concernent :

- les formations remboursées par l'organisme de formation continue UNIFAF pour 82 K€,
- les remboursements d'assurance pour 22K€.

## 17. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenus d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

En application de l'art. 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels. L'annexe décrit les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable N° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et des fondations, homologué par arrêté du 11 décembre 2008, prévoit désormais un cadre normalisateur applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009.

Pour l'exercice clos 2015, le compte d'emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

En 2015, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public se décompose de la manière suivante :

Du fait de son label du Comité de la Charte du don en confiance, l'association AIDES publie également chaque année un document intitulé « l'essentiel de l'année N ».

Ce document a pour objectif de donner annuellement une information claire et synthétique sur l'organisation : ce qu'elle est, ce qu'elle a fait, sur les fonds qu'elle a reçus et sur leur utilisation. En particulier, il s'agit de rendre compte de façon transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en a fait.

L'Essentiel est accessible à tous via le site web de l'association [www.aides.org](http://www.aides.org)



## ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC DE L'EXERCICE 2015

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est dorénavant établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois, d'une part, et l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours, d'autre part.

### 17.1. Présentation des ressources

#### 17.1.1. Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice.

Au 01/01/15, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées a été estimé pour AIDES à un montant de 1 244 K€.

#### 17.1.2. Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public présentées dans le Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public regroupent les comptes comptables suivants (en €) :

Compte comptable	Libellé	2015	2014	Var (€)	Var (%)
75430000	Dons par prélèvement automatique	16 260 368	16 167 895	92 473	1%
75440000 (75450000 en 2010)	Dons hors prélèvement automatique	625 235	562 109	63 126	11%
75410000	Dons avec reçus et abandon des frais Volontaires	23 741	46 174	-22 433	-49%
75411000	Dons sans reçus	54 891	50 553	4 338	9%
7547...	Mécénat / parrainage	756 192	956 703	-200 511	-21%
7546...	Opérations de collecte de fonds	477 137	490 236	-13 099	-3%
7895...	Report des ressources non utilisées (*)	286 318	0	286 318	0%
6895...	Engagements à réaliser sur ressources affectées (*)	-306 000	-286 318	-19 682	7%
75500000	Legs	243 155	262 624	-19 469	-7%
75450000 (75440000 en 2010)	Tickets Services offerts	20 000	10 410	9 590	92%
<b>TOTAL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC A AFFECTER</b>		<b>18 441 036</b>	<b>18 260 384</b>	<b>180 652</b>	<b>1%</b>

(\*) « Comptes 789 - le report des ressources non utilisées des campagnes antérieures » est intégré dans la rubrique « III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » du CER et « Comptes 689 - les engagements à réaliser sur ressources affectées » dans la rubrique « III - Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

L'arrêté du 30 Juillet 1993 fixe la liste des rubriques des ressources collectées auprès du public du Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public. Les produits de la vente des dons en nature doivent être identifiés à part entière. La comptabilité générale de AIDES n'intègre pas cette spécificité, la part des produits de la vente de dons en nature a été identifiée uniquement en comptabilité analytique. Elle concerne uniquement les braderies de Paris et de Marseille et le dîner de soutien organisé par le fonds de dotation LINK.

Les Ressources Collectées auprès du Public constituent 43 % du total des produits de l'association en 2015 et sont stables par rapport à 2014. Ces produits n'incluent pas la valorisation des espaces de communication.

Entre 2005 et 2012, les ressources collectées auprès du public n'avaient cessé d'augmenter. Depuis 2012, ces ressources ont subi une baisse consécutive de 2,9% en 2013 puis en 2014 pour augmenter de nouveau sur l'exercice 2015 (+1% par rapport à 2014).

Depuis 2006, a été ajoutée la valorisation des tickets services offerts (20 K€ en 2015). L'intégralité de ces tickets services est utilisée pour le soutien des personnes dans les missions sociales.

## 17.2.Présentation des emplois

Les emplois ont été divisés en plusieurs catégories. Celles-ci correspondent à la comptabilité analytique de l'association.

A compter du 01/01/2011, AIDES a mis en place un nouveau plan analytique.

Le nouveau plan analytique de AIDES intègre la priorisation du plan national de lutte contre le VIH autour des populations vulnérables, notamment HSH (Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) et populations migrantes.

La comptabilité analytique est un outil de gestion et d'orientation stratégiques / d'aide à la décision politique de l'association.

Ce changement était rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

- une forte croissance et la nécessité de s'adapter à son environnement : l'ancien plan analytique datait de 2004. Depuis lors, AIDES a connu une forte croissance (budget multiplié par deux) et devait s'adapter à une nouvelle donne, la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS) et, en parallèle, celle des Territoires d'Action (TA) dans le réseau AIDES,
- le besoin d'harmonisation des pratiques au sein de AIDES et de rationalisation de la codification sur l'ensemble de réseau. Le nouveau plan analytique n'est cependant pas figé, cet outil est amené à évoluer selon les besoins,
- la nécessité d'un meilleur pilotage pour l'aide à la décision par des analyses d'activités annuelles et pluriannuelles.

A noter qu'une consolidation analytique annuelle figure dans les recommandations de l'audit de la Cour des Comptes sur les exercices 2003/2006.

### 17.2.1. Les missions sociales

AIDES mène en France des actions de prévention et/ou de soutien auprès des populations les plus vulnérables face au VIH/sida et aux hépatites à savoir :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH),
- Les migrants,
- Les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite (PVVIH),
- Les détenus,
- Les femmes,
- Les consommateurs de produits psycho actifs,
- Le grand public : actions d'information et de sensibilisation du public (campagnes sur le VIH, la prévention et les modes de transmission),
- Les autres populations vulnérables : ce champ regroupe toutes les autres populations vulnérables auprès desquelles AIDES intervient et non citées précédemment comme par exemple les actions auprès des personnes sourdes, des travailleur (se)s du sexe, des transsexuel(le)s, des enfants / adolescents.

Ces champs populationnels intègrent les actions de démarche qualité et d'innovation / expérimentation de nouvelles formes d'actions auprès de ces populations, de formations des volontaires et des salariés de AIDES, de prévention et de réduction des risques, de soutien des personnes, action asociale et juridique, insertion socioprofessionnelle, d'action thérapeutique, d'information sur les traitements et de la recherche et enfin d'information et de sensibilisation du public et le plaidoyer politique.

Outre ces champs populationnels, les missions sociales de AIDES comprennent aussi :

- La démocratie sanitaire. AIDES représente les personnes infectées par le VIH ou une hépatite virale dans le système de santé (Agences Régionales de Santé ARS, des Conférences Régionales de Santé CRS, des COREVIH, du Collectif Inter associatif de la Santé CISS, de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé INPES, des observatoires etc.) pour améliorer leur prise en charge et défendre les droits des malades.
- Les ressources externes (expertise / conseil) : mise en place de pôles de compétences au sein de AIDES afin de réaliser des formations à l'externe dans le cadre de la promotion de la santé ; et de contributions participatives de AIDES lors de réunions externes.

Enfin, AIDES mène des actions à l'international auprès des populations vulnérables en partenariat avec des associations d'autres pays essentiellement en Afrique (40 associations dans 20 pays). AIDES contribue au renforcement des capacités de ces associations (soutien technique, formations, plaidoyer pour l'accès aux soins et à la prévention etc ...).

Par ailleurs, en tant que membre fondateur, AIDES soutient la Coalition International Sida (PLUS) afin de réaliser des actions à l'étranger. A ce titre, AIDES a reversé à la coalition un montant de 2 200 K€ en 2015.

### **17.2.2. Les frais de recherche de fonds**

Ces frais sont ventilés en trois rubriques :

- Les frais d'appel à la générosité du public,

Il s'agit des coûts de recherche de fonds privés, dons des particuliers, legs, donations. Ces frais d'appel à la générosité du public se décomposent en frais de collecte (campagnes de marketing direct, les prestations liées à l'investissement dans la collecte dans la rue), en frais de traitement (gestion de la base de données, reçus fiscaux etc.) et autres frais de collecte auprès des particuliers et en gestion des legs et donations.

- Les frais de recherche des autres fonds privés : frais liés au mécénat,
- Les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publiques : obtention de subvention, prix de journée et autres concours.

### **17.2.3. Les frais de fonctionnement**

On y retrouve la direction, les services financiers (comptabilité, gestion, audit interne), le Commissariat aux Comptes, la paye, le secrétariat, la communication interne, la gestion des ressources humaines, les services généraux et informatique et les différents coûts liés au fonctionnement de la structure (assurances, charges locatives, entretien / maintenance, photocopieurs, affranchissements / téléphone, courrier, fournitures, services bancaires et frais financiers, impôts fonciers...), la vie associative (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence etc...) et les frais liés à la représentation des salariés.

Par ailleurs, nous estimons que la part des frais de communication générale de l'Association n'est pas significative. La communication externe de AIDES consiste en campagnes de sensibilisation auprès du public ou d'actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publiques. Celle-ci est donc assimilable aux missions sociales et non aux frais de fonctionnement.

### **17.2.4. Les dotations aux provisions**

Ce poste regroupe les dotations aux provisions constatées sur l'exercice de toutes natures (exploitations, financières et exceptionnelles). A titre d'exemple, on y trouve les provisions pour risques et charges pour dépréciation des créances ou dépréciation des immobilisations.

### **17.2.5. Les engagements à réaliser sur ressources affectées**

Il s'agit des engagements à réaliser sur les subventions, les dons manuels ainsi que les legs et les donations. En d'autres termes, il s'agit des dotations sur fonds dédiés.

## **17.3. Modalités de répartition du financement des emplois**

Les ressources de AIDES sont principalement composées de :

- subventions (d'Etat, de la Commission Européenne, des collectivités locales, des fondations ou entreprises privées et autres organismes sociaux),
- la collecte de fonds (dons, legs et donations),
- autres fonds privés (subventions, cotisations des volontaires de l'association etc...).

Sauf demande expresse des donateurs, les fonds collectés auprès du public sont affectés aux missions sociales, aux frais d'appel de la collecte, aux frais de fonctionnement, ou ressources non utilisées reportées sur l'année suivante conformément à l'objet social et aux décisions d'affectation du Conseil d'Administration de AIDES.

Les ressources collectées auprès du public sont affectées prioritairement en fonction :

- des décisions du Conseil d'Administration sur une affectation spécifique,
- des coûts des missions sociales insuffisamment ou non financés par les subventions,
- des coûts du fonctionnement insuffisamment ou non financés par les subventions.

### **17.3.1. Coût des missions sociales**

Les ressources collectées auprès du public viennent dans la plupart des cas compléter une insuffisance de financement d'une action par les subventions publiques. Le montant affecté aux missions de AIDES n'est donc pas attribué précisément à une charge particulière (déplacements, photocopies...).

### **17.3.2. Coût de la recherche de fonds**

#### **17.3.2.1. Coût de l'appel à la générosité du public**

Les ressources collectées auprès du public peuvent financer :

- le coût des salariés du service,
- les honoraires de sociétés spécialisées dans la gestion de donateurs,
- les prestations liées à l'investissement dans la collecte dans la rue,
- les coûts de conception des messages envoyés par mailing aux donateurs,
- les frais d'édition,
- les frais d'affranchissement,
- les frais de traitement des dons (prestataire externe chargé de la gestion de la base de données des donateurs, édition des reçus fiscaux),
- les services bancaires,

- une quote-part de charges indirectes (téléphone, photocopies, fournitures de bureau...).

Remarque concernant la méthode de présentation des coûts du prestataire en charge de la collecte de rue :

Une part de la prestation liée à l'investissement dans la collecte de rue correspond à des missions sociales de AIDES. Le programme de collecte de rue comporte l'activité de collecte de fonds de rue (avec le recrutement de donateurs par prélèvements automatiques par le biais du prestataire ONG Conseil spécialisé dans ce type de collecte) mais consiste en premier lieu en une opération d'information et de sensibilisation du public (sur des thématiques telles que le soutien aux malades, la prévention et les modes de transmission) dont la quote part est estimée à 40% de la prestation. De même que le coût de la formation préalable des recruteurs assumée par le prestataire en lien étroit avec AIDES est évalué à 10% de la prestation. Le coût de l'appel à la générosité du public sur ce programme représente 50% de la prestation. Cette répartition fait suite à une étude commandée par AIDES et menée par ONG Conseil auprès des personnes abordées dans la rue lors de missions menées dans plusieurs villes représentatives de celles où AIDES est présent tout au long de l'année. Cette répartition figure dans les contrats de prestation de collecte de rue depuis 2010 entre AIDES et son prestataire ONG Conseil.

#### **17.3.2.2.Coût de la recherche des autres fonds privés ainsi que des subventions et autres concours publics**

Contrairement à l'appel à la générosité du public dont le coût est obtenu à partir des données de la comptabilité analytique et qui concerne une mission dévolue essentiellement au service collecte du siège, la recherche des autres fonds privés et surtout des subventions et des autres concours publics concerne un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux sur l'ensemble du réseau AIDES et ne peut être identifiée à partir des données de la comptabilité analytique. Par ailleurs, nous n'avons pas la possibilité de déterminer une clé de répartition pertinente.

#### **17.3.3.Coût de fonctionnement**

AIDES est organisé en deux niveaux : un siège et une trentaine de territoires d'action.

Dans les territoires d'action, le coût de la structure du territoire d'action (loyer, téléphone, photocopies, affranchissement etc.) a été réparti sur les actions de ce territoire d'action en fonction du poids pondéré des charges directes des actions concernées (hors fonds dédiés).

Pour certains territoires d'action, les frais de la structure du territoire ont été répartis suivant des clefs de répartition fixées.

#### **17.3.4. La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public**

Ce montant ne peut être obtenu à partir des données de la comptabilité analytique ou d'une clé de répartition pertinente. Par ailleurs, nous estimons que la part financée par les ressources collectées auprès du public n'est pas significative.

En effet, la plupart des immobilisations acquises par l'association le sont au moyen de subventions d'investissement et si ce n'est pas le cas, les dotations aux amortissements sont imputées sur les actions ou le fonctionnement. Ainsi les immobilisations acquises au moyen de dons collectés sont marginales.

#### **17.3.5. La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public**

Ce montant ne peut être obtenu à partir des données de la comptabilité analytique ou d'une clé de répartition pertinente. Par ailleurs, nous estimons que la part financée par les ressources collectées auprès du public n'est pas significative.

#### **17.3.6. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice**

Au 31/12/15, le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à un montant de 5 191 K€. Il est constitué par :

- La variation des reports de ressource antérieur à 2009 pour 169 K€,
- La variation des reports de ressource 2009 pour 581 K€,
- La variation des reports de ressource 2010 pour -25 K€,
- La variation des reports de ressource 2011 pour -347 K€,
- La variation des reports de ressource 2012 pour -1 524 K€,
- La variation des reports de ressource 2013 pour -1 044 K€.
- La variation des reports de ressource 2014 pour 3 434 K€.
- La variation des reports de ressource 2015 pour 3 947 K€.

### **17.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES**

#### **17.4.1. Campagnes de publicité offertes**

Les campagnes de publicité offertes figurent dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les opérations de communication externe de AIDES sont organisées, entre autres, sous forme de campagnes grand public. Ces campagnes de sensibilisation ont été réalisées en partenariat

avec des entreprises de communication privées qui ont offert la majeure partie de leurs prestations à l'Association.

Dans le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du public, la valorisation des campagnes de publicités offertes figure en emplois dans les missions sociales (il s'agit de campagnes de sensibilisation et non de campagnes de communication générale de l'association qui relèveraient alors des frais de fonctionnement) et en ressources dans les prestations en nature.

Ces prestations effectuées à titre gracieux ont été estimées pour l'exercice 2015 à 1 166 K€ et se décomposent de la manière suivante (en €):

(en €)	2015
<b>Espaces Offerts en Télévision ou DVD</b>	
Campagne "Woody"	137 867
Campagne "No Sex"	108 040
<i>Sous-total</i>	245 907
<b>Espaces Offert à la radio</b>	
Campagne "Moi le sida"	133 980
Braderie de la mode	1 585
<i>Sous-total</i>	135 565
<b>Espaces offerts en encarts Presse</b>	
Campagne "No Sex"	25 060
Campagne "Moi le sida"	198 280
Braderie de la mode	229 811
<i>Sous-total</i>	453 151
<b>Divers</b>	
Affichage (Campagne "Moi le sida")	145 152
Film (Campagne "Moi le sida")	165 450
Internet (Braderie de la mode)	20 778
<i>Sous-total</i>	331 380
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 002</b>

### 17.4.2. Autres dons en nature

Certaines collectivités locales mettent à la disposition de délégations de AIDES des locaux et du matériel. Des préservatifs et autres outils de prévention sont parfois donnés à l'association.

Au 31 décembre 2015, le recensement de ces ressources en nature n'a pu être effectué.

### 17.5. Etat des effectifs bénévoles

La valorisation du volontariat figure dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les heures de volontariat ont été valorisées dans le rapport d'activité annuel de AIDES et dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice 2015.

Ce rapport d'activité est construit à partir des données du système de données locales du réseau (DOLORES).

DO.LO.RES est un système de saisie informatique des indicateurs d'activité recueillis dans les actions qui permet de simplifier la compilation et d'améliorer le traitement des données.

Chaque militant de AIDES agissant sur l'action a accès au système hébergé sur le réseau intranet de l'association et peut saisir après chaque action les éléments nécessaires au recensement de l'activité, (nombre de personnes qu'il a rencontrées sur le terrain, thématiques abordées, le groupe d'appartenance des personnes, etc.). Six fiches sont actuellement en usage : Intervention individuelle, Intervention de groupe, Contacts/accueil secrétariat, Contact externe/Communication /visibilité, Acteurs ressources /démocratie sanitaire, Action interne à la structure AIDES.

Ces données sont donc saisies régulièrement, puis cumulées et analysées, afin de permettre d'éventuels ajustements en cours d'année, permettant aux intervenants et aux publics rejoints de porter un regard critique sur l'action et de réajuster la stratégie d'intervention en cours d'exercice.

Ces heures comprennent à la fois le temps passé sur les actions de l'Association (prévention, réduction des risques, soutien des personnes, actions internationales...) et le temps autour de la vie associative (conseils de territoires, conseil de régions, conseils d'administration, assemblées générales).

La valorisation du volontariat, qui figure en troisième partie du compte de résultat s'élève à 2 368 241 €.

Cette évaluation du temps de présence des volontaires de AIDES pour 2015 a été établie d'après les éléments de valorisations suivants :

- le nombre d'heures de volontariat : 128 013 heures effectuées,
- le coût horaire de valorisation : 18,50 € (charges sociales comprises, correspondant au coût horaire d'un répondant téléphonique à Sida Info Services).

La vie associative est une part importante du volontariat de AIDES, car c'est lors des débats au sein de ces institutions que s'élabore les priorités de AIDES, et leur transformation en actions tant en interne, qu'en actions de lobby vers l'extérieur. La vie associative fait donc partie des missions sociales de AIDES, puisque c'est par elle que se construit la parole des personnes touchées par le VIH et les hépatites.